DOSSIER D'INTERVENTION ULTERIEURE

(D.I.U.)

Réalisé par:

Entreprise T-PALM S.A.
Coordinateur-Sécurité

Rue Enkart 38
4910 POLLEUR - THEUX
Tel : 087 / 29 33 00
Fax : 087 / 29 33 99

DOSSIER D'INTERVENTION ULTERIEURE

(D.I.U.)

CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE A APPARTEMENTS

Avenue Herbofin
6800 LIBRAMONT

Réalisé par:

Entreprise T-PALM S.A.
Coordinateur-Sécurité

Rue Enkart 38
4910 POLLEUR - THEUX
Tel : 087 / 29 33 00
Fax : 087 / 29 33 99

INTRODUCTION

Contenu

Le Dossier d'Intervention Ultérieure (D.I.U.) trouve son origine dans l'Arrêté Royal du 25 janvier 2001 concernant les chantiers temporaires ou mobiles
Le but du DIU est de transmettre à chaque propriétaire toute une série d'informations sur l'habitation et notamment touchant l'entretien et la sécurité. Il doit permettre également à tout entrepreneur ou personne qui interviendrait ultérieurement, de disposer de ces renseignements afin de les prendre en considération lors de son intervention et de pouvoir fournir les documents nécessaires à la mise à jour du DIU.
Il est donc important de prendre notamment en considération les remarques particulières et le conseil entretien joint à ce DIU.

Mise à jour

La situation d'un ouvrage évoluant au cours du temps, ce dossier doit être **mis à jour.** Cette obligation existe bien entendu pour des travaux où la coordination sécurité et santé s'applique, mais également lorsqu'elle ne s'applique pas.
Par conséquent, veillez à faire évoluer le DIU parallèlement à l'évolution de votre bâtiment.

Transmission

Outre la transmission du document au nouveau propriétaire en cas de vente de l'ouvrage (art. 48), la transmission des informations aux intervenants ultérieurs est également une responsabilité du maître de l'ouvrage (art. 49) :

Art. 48.- Afin de permettre au nouveau propriétaire de répondre à ses obligations futures en tant que maître d'ouvrage d'éventuels travaux ultérieurs à l'ouvrage, la personne ou les personnes qui cèdent l'ouvrage remettent, lors de chaque mutation totale ou partielle de l'ouvrage, le Dossier d'Intervention Ultérieure au nouveau propriétaire.
Cette remise est enregistrée dans l'acte confirmant la mutation.
Aussi chaque propriétaire de l'ensemble ou d'une partie de l'ouvrage tient un exemplaire du Dossier d'Intervention Ultérieure à la disposition de toute personne pouvant y intervenir en tant que maître d'ouvrage de travaux ultérieurs, notamment un locataire.

Art. 49.- § 1er.- Le maître d'ouvrage est tenu de mettre les parties du Dossier d'Intervention Ultérieure qui le concerne à la disposition du coordinateur ou, à défaut, de l'entrepreneur, au moment où ces personnes sont concernées par la coordination ou l'exécution de travaux ultérieurs à l'ouvrage.

PLANS D'ARCHITECTE
« BON POUR EXECUTION »

CAHIER DES CHARGES ET DESCRIPTIF TRAVAUX

PERMIS BATIR

LISTE DES INTERVENANTS
ET DES COTRAITANTS EVENTUELS

Référence T-PALM S.A.: Dossier n°4501520

LISTE DES INTERVENANTS

DIRECTION DES TRAVAUX

Maître de l'ouvrage :

Nom / Société :	RÉSIDENCE HERBOFIN (LIBRAMONT)
Personnes à contacter :	SA T-PALM

Maître d'œuvre :

Nom / Société :	T-PALM SA
Personnes à contacter :	DIRIX Vincent
Adresse	Rue Enkart, 38 4910 POLLEUR-THEUX
Tél	087 29.33.59
Fax	087 29.33.97

Bureau d'Architecture :

Société	
Personnes à contacter :	B.A. LUX.
Adresse	rue de Renaumont, 6 bte 1 6880 BERTRIX
Tél/Fax/GSM:	087 29.33.59 ---- 061 41.50.40 --- 0495 51.50.20

Bureau d'études de Stabilité :

Société	BGS
Personnes à contacter :	Monsieur Gillet
Adresse	Rue de la Libération, 24 6720 HABAY-LA-NEUVE
Tél/Fax/GSM	063 42.22.94 --- 063 42.22.93 ---

Coordinateur sécurité projet :

Société	T-Palm SA
Personnes à contacter :	Mr WAUTERS Luc
Adresse	Rue Enkart, 38 4910 POLLEUR
Tél/Fax	087 29.33.53 --- 087 29.33.99

Coordinateur sécurité chantier :

Société	T-Palm SA
Personnes à contacter :	Mr WAUTERS Luc
Adresse	Rue Enkart, 38 4910 POLLEUR
Tél/Fax	087 29.33.53 --- 087 29.33.99

LISTE DES COTRAITANTS EVENTUELS

(à compléter par le maître d'ouvrage)

Nom / Société :	**Activité :.**
Personne à contacter :	
Adresse :	
Téléphone :	
Fax :	
GSM :	

Nom / Société :	**Activité :**
Personne à contacter :	
Adresse :	
Téléphone :	
Fax :	
GSM :	

Nom / Société :	**Activité :**
Personne à contacter :	
Adresse :	
Téléphone :	
Fax :	
GSM :	

Nom / Société :	**Activité :**
Personne à contacter :	
Adresse :	
Téléphone :	
Fax :	
GSM :	

Nom / Société :	**Activité** :
Personne à contacter :	
Adresse :	
Téléphone :	
Fax :	
GSM :	

REMARQUES PARTICULIERES

Remarques particulières

A. Introduction

Lors des aménagements extérieures, veiller à garder une espace libre (sans plantation notamment) suffisant autour de votre immeuble afin de permettre un accès facile corniche ou au toit par exemple et afin de permettre la pose d'un échafaudage en cas de transformation importante ou lors de travaux important, notamment sur la toiture.
L'accès au bâtiment devra toujours être aménagé et maintenu de manière à permettre en permanence un accès facile aux services de secours.

Avant tous travaux, il sera nécessaire de prévoir les protections collectives nécessaires (suivant analyse des risques). Veillez également à respecter le rapport de prévention incendie et prendre contact avec le service en question pour obtenir ses conseils. De plus, les remarques émises dans ce rapport, devront toujours être prises en considération et mises en application.

Il est également préférable, avant toutes interventions, d'effectuer une visite préliminaire sur les lieux, de faire appel au service d'un architecte ou bureau ingénieur, d'un coordinateur sécurité santé dès que nécessaires.

B. Portes coupe-feu et trappillons (Rf 30 minutes) (voir implantation sur plan)

Les portes d'entrée aux appartements, aux offices, aux locales techniques électricités, entretien chaufferie, ascenseur et à la cage d'escalier sont résistantes au feu RF 30 minutes. Elles ne peuvent en aucun cas être modifiées par une personne non qualifiée (trouées, recoupées …) et ne pouvant garantir le maintien de la durée de résistance au feu. Elles seront munies d'un ferme-porte automatique (sauf les portes d'accès aux appartements et trappillons d'accès aux combles ou gaines techniques) et ne seront jamais bloquées en position ouverte.

En cas d'incendie veiller à ce que la porte de l'appartement soit fermée une fois l'évacuation de l'appartement effectuée.

C. Plafond Résistant au feu ½ ou 1 H (Rf 30 ou 60 minutes)(voir implantation sur plan)

Plafond Rf 30 minutes au niveau de la toiture, les planchers finis RF 60 minutes (hourdis + chape) ➔ veiller à garder ce plafond intact (ne pas trouer) ou alors réaliser des caissons RF.

D. Poutrelles avec protections RF 1 H (voir implantation sur plan)

Les poutrelles (éléments porteurs) située dans le sous-sol et appartements sont protégées de manière à avoir une résistance au feu de 60 minutes. Veillez à ne pas abîmer cette protection et contrôler + maintenir en état cette protection au niveau des poutrelles du sous-sol.

E. Cloisons ou murs RF 60 (voir implantation sur plan)

Veiller à garder ces cloisons ou murs intact (ne pas trouer) ou s'assurer de réaliser de réaliser des aménagements permettant de maintenir la résistance au feu.

F. Présence d'un exutoire de fumée

Veiller à garder l'accès au système d'ouverture de l'exutoire toujours libre. Entretenez et vérifier (une fois par an par un organisme agréé) régulièrement son bon fonctionnement.
Pour toute intervention au niveau de l'exutoire (velux situé au niveau du dernier palier), il conviendra de placer un échafaudage conforme muni de garde-corps (notamment pour éviter tout risque de chute dans la trémie escalier).

G. Présence d'extincteurs

Veiller à garder l'accès aux extincteurs de types poudre ABC ou équivalent à eau pulvérisée (emplacements indiqués sur la plan) toujours libre.
Veiller à les faire contrôler une fois par an par un organisme agréé.

H. Présence d'hydrant et borne incendie

Veiller à garder l'accès aux hydrants et à la borne toujours libre et respecter les exigences des pompiers. Entretenez et vérifier (une fois par an par un organisme agréé) régulièrement son bon fonctionnement.

I. Normes incendie

a. Structure du bâtiment RF 1h, toiture RF 1/2h
b. Planchers finis RF 1h
c. Poutrelles métalliques RF1h
d. Toutes les portes d'accès aux appartements, locaux techniques et aux communs RF 1/2h
e. Le numéro d'ordre de chaque niveau sera apposé sur les paliers
f. Les sorties seront signalées par pictogrammes
g. L'éclairage de sécurité sera installé dans les chemins d'évacuation, escaliers, , locaux techniques, cabine et cabanon ascenseur.
h. L'installation gaz sera conforme aux normes NBN D51-001,003 et 004
i. Un extincteur à poudre ABC de 6 kg ou à eau de 6l sera placé à chaque niveau.
j. Les parois des gaines techniques verticales seront RF1h, les trappes et portillons d'accès seront RF1/2h. Elles seront aérées.

J. Electricité / éclairage / alarme et pictogramme de secours

Veiller à faire contrôler l'installation électrique tous les 5 ans ou suivant la réglementation en vigueur par un organisme agréé. Veiller également à faire contrôler le système d'alarme et de secours toutes les années.

K. Installation gaz

L'installation gaz sera contrôle une fois les 3 ans par un installateur spécialement équipé à cet effet.
Pour l'installation de chauffage utilisant des combustibles gazeux, l'entretien sera effectué 1 fois l'an un technicien spécialement équipé à cet effet.

L. Couleur tuyauterie

Il est fortement conseillé que les tuyauteries suivantes soient mises en couleur et entretenues :

- Jaune pour les tuyauteries apparentes gaz
- Rouge pour les tuyauteries eaux alimentant les dévidoirs et hydrants (alimentation matériel incendie)

M. Travaux de toiture et/ou bardage

Pour des travaux de toiture, prévoir la mise en place d'un recueil de chute de type échafaudage afin d'éviter tout risque de chutes de hauteur.

De plus, la couverture est équipée de crochets de sécurité. Ceux-ci permettront aux travaux ultérieurs d'être effectués en respectant les normes de sécurité.
Attention, avant toute utilisation des crochets de sécurité, il est obligatoire que les crochets soient contrôlés (vérifier l'état et fixations) par une personne compétente et/ou suivant la règlementation en vigueur.

Pour des travaux au niveau du bardage, prévoir la mise en place d'échafaudages afin d'éviter tout risque de chute de hauteur ou utilisation d'une nacelle télescopique.

N. Nettoyage des parties vitrées

Faire appel à une société spécialisée disposant d'un matériel de nettoyage conforme avec nacelle télescopique, bras télescopique et produit de nettoyage ne nécessitant pas d'intervention sur les vitrages.

O. Vitrage

Pour le remplacement des vitrages, veiller à utiliser le même type que les vitrages d'origine et s'assurer de les placer dans le bon sens pour éviter tout risque de chute de morceau de vitrage.

P. Ascenseurs

Veiller à toujours faire contrôler les ascenseurs suivant la réglementation en vigueur (tous les 6 mois si société entretien est certifiée ISO ou 3 mois).
Attention, présence d'une marche pour accéder au local technique ➔ à signaler en plaçant un pictogramme sur la porte et une signalisation adhésive sur la marche.

Q. Accès véhicules

Veiller à toujours garder la voirie vers le bâtiment libre afin de permettre l'arrivée facile des secours
Concernant le parking, veiller à respecter les consignes émises dans le rapport dus service prévention incendie

R. Accès aux combles en toiture

Le trappillon d'accès aux combles de la toiture se trouve au niveau du palier dernier étage. Veillez à toujours garder le trappillon en excellent état. L'accès aux combles se fera par une échelle externe. Veillez à placer un tapis anti dérapant sur le sol pour éviter que l'échelle ne glisse du pied.

S. Garde-corps balcons ou baies fenêtre sans allège

Les garde-corps sont partiellement en inox et peint. Veillez à contrôler régulièrement (1x/an) l'état de la peinture et en fonction, prévoir la remise en peinture éventuelle.
Prendre également en considération que les garde-corps sont munis d'une partie pleine au niveau du sol. Le but est d'éviter au petit enfant de monter sur le garde-corps. Néanmoins, si vous désirez disposer d'une protection maximum en présence d'enfants, il conviendra d'ajouter un plexi glass devant le garde-corps.

T. Détecteur incendie

Chaque appartement est équipé de détecteurs incendie autonome. Il convient de contrôler son fonctionnement et l'état de la pile. En fonction, prévoir le remplacement des piles ou du détecteur.

U. Rapport du service prévention incendie

IMPORTANT : Veiller à toujours prendre en considération les remarques mentionnées dans le rapport du service prévention incendie et veiller à conserver une copie des documents de contrôle et/ou entretien des installation gaz, électricité, chauffage, porte RF, ascenseurs et les procès verbaux des éléments et blocs portes RF établis par le laboratoire du feu qui a réalisé les essais.

RAPPORT SERVICE PREVENTION INCENDIE

PLANS AS-BUILT EGOUTTAGE

PLANS AS-BUILT DISTRIBUTION D'EAU

PLANS ELECTRIQUES + PHOTOS ENCASTREMENTS (voir CD)

CHAUFFAGE/SANITAIRE

DOCUMENTS CONTROLE OU ENTRETIEN

A. **Installation + contrôle gaz**

B. **Installation +contrôle électricité/alarme/éclairage de secours**

C. **Installation + contrôle chauffage**

D. **Installation + contrôle ascenseur**

E. **PV des éléments et portes RF + contrôle périodique**

F. **PV contrôle périodique des moyens de lutte contre l'incendie**

G. **Garantie SIKA-TROCAL pour les travaux d'étanchéité**

MATERIAUX /FICHES TECHNIQUES/DETAILS

A. Ascenseurs

B. Menuiseries extérieures

C. Menuiseries intérieures

D. Fiches techniques

- **a. Briques parements Attitude Noir Manganèse**
- **b. Briques parements Attitude Argentis**
- **c. Isolation thermique des murs creux**
- **d. Isolation acoustique des murs mitoyens**
- **e. Ardoise Eternit Alterna 60/40**
- **f. Isolation toiture (Isolation thermique et acoustique)**
- **g. Type de bardage**
- **h. Peinture Intumescente**
- **i. Porte sectionnelle WINSOL**
- **j. Exutoire de fumée : FAKRO FSP 114/118 avec commande électrique SVHE**
- **k. Vidéophone**
- **l. Détecteur de fumée**

CONSEILS D’ENTRETIEN

JOURNAL DE COORDINATION